



La Fondation du patrimoine en quelques mots...

Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- **Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

- **La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

- **La subvention :** La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

Délégation Régionale de Lorraine

62 rue de Metz - 54000 NANCY
Tél./Fax : 03 83 46 86 35

lorraine@fondation-patrimoine.org
lorraine.fondation-patrimoine.org



Avec le généreux soutien des partenaires financiers :



Avec l'aimable participation de :



Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Pour plus de simplicité, faire des économies et préserver l'environnement

faites un don sur Internet :
lorraine.fondation-patrimoine.org



La Cène



L'arrestation de Jésus au Jardin des Oliviers



Le couronnement d'épines

Imprimé sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.

Photos : Région Lorraine - Inventaire Général



Appel au mécénat citoyen

—
Acquisition
de trois groupes
sculptés



La cathédrale médiévale de Toul n'a cessé d'être embellie au fil des siècles. À la fin du XV^{ème} siècle, les voussures du portail reçoivent des groupes sculptés en pierre illustrant différents passages du Nouveau Testament, apportant depuis le parvis des images propres à édifier la foi des fidèles.

Plusieurs sculptures nous sont parvenues, malgré les destructions imposées à la Révolution.

Trois de ces groupes sculptés sont aujourd'hui proposés à la vente. L'opportunité pour la Ville de Toul de les conserver et d'offrir un avenir sûr à ce patrimoine est exceptionnelle. Les groupes viendront ainsi rejoindre les deux statues Renaissance acquises en 2015, Sainte Marie-Madeleine et Sainte Catherine d'Alexandrie.

Ces œuvres aux dimensions semblables (environ 60cm de hauteur et de largeur), dont les socles sont toujours en place sous les voussures du portail, constituent un ensemble homogène par leur style et leur sujet : les derniers moments de la vie du Christ.

Des influences flamandes et champenoises se remarquent dans ces œuvres, taillées dans des blocs de calcaire fin local.

La Cène



Ce groupe comporte treize personnages, le Christ dominant légèrement l'ensemble et les douze apôtres formant un cercle autour d'une table, pour le dernier repas du Christ avant son arrestation. Parmi les apôtres, la figure de Judas se détache légèrement et se remarque par la bourse qu'il cache dans son dos. Ils tournent leurs visages vers le Christ ; certains manquent et ont été détruits sans doute pendant la Révolution.

La qualité de la sculpture est très fine, un soin particulier a été accordé aux chevelures, aux barbes ondulées, ainsi qu'aux plis des vêtements. D'autres détails apparaissent lorsqu'on regarde le bloc d'en haut : sur la table sont représentés des pains, un couteau, qui font référence à l'eucharistie, mais qui ne pouvaient être vus d'en bas. La courbure générale du groupe indique en effet qu'il devait

figurer dans une partie haute d'une voussure. C'est d'ailleurs sous ce point de vue que le groupe exprime toute sa cohésion : l'image se met en place avec une subtile perspective, de façon à être clairement identifiée par les fidèles.

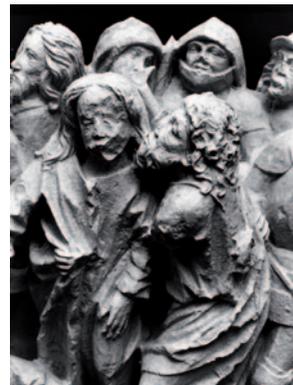
L'arrestation de Jésus au Jardin des Oliviers

Ce groupe représente trois événements liés au jardin des oliviers où le Christ passe ses derniers moments d'homme libre.

L'homme couché au premier plan est Malchus, serviteur du grand prêtre, qui vient d'avoir l'oreille tranchée par Pierre au cours d'une rixe. Le geste du Christ dans sa direction rappelle sa guérison miraculeuse.

Vient ensuite le baiser de Judas qui attire le Christ à lui en le prenant par la taille. Sa main droite apparaît, et le geste est renforcé par les plis de la toge du Christ. L'attitude très douce du Christ, qui se laisse aller à ce geste, indique son acceptation entière de son destin inéluctable.

Les personnages du fond sont des soldats, venus arrêter le Christ. Ils portent des armures typiques de la toute fin du Moyen-Age. Malgré quelques manques, l'ensemble de la scène est lisible, les détails sont très soignés et une grande énergie se déploie : des lignes contradictoires et brisées confèrent une idée des tensions qui se heurtent dans ce jardin où le Christ était venu prier.



Le couronnement d'épines



Cet épisode particulièrement douloureux de la Passion est ici montré avec beaucoup d'énergie. La figure du Christ est placée au centre, parfaitement isolée des autres personnages et se rapproche ainsi des représentations du « Christ aux liens » que l'on peut rencontrer. Il a en effet les mains liées, posées sur les genoux, acceptant là encore son destin.

Ses bourreaux forment une ronde autour de lui ; ils sont six et portent des costumes différents. Ils utilisent des bâtons pour enfoncer la couronne sur la tête du Christ. A cette violence répond l'attitude du Sauveur, empreinte de calme ; la tunique qu'il porte encore avec ses plis cassants à terre, le place dans une composition pyramidale très stable.

Bon de souscription

Oui, je fais un don pour l'acquisition de trois groupes sculptés à Toul. Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE – ACQUISITION DE TROIS GROUPE SCULPTÉS À TOUL ».

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la Ville de Toul ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- L'impôt sur le revenu L'impôt sur la fortune
 L'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don dans la limite de 500 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 300 000 €).

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don ?

• **PAR INTERNET** : Plus simple et plus rapide ! Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/43189

• **Flasher ce QR code** à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !
L'installation d'une application QR code est requise.



• **PAR COURRIER** : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine – Acquisition de trois groupes sculptés à Toul » (voir coordonnées au dos).

Attention : Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse du chèque.

La Ville de Toul remerciera les donateurs à travers des contreparties :

- **Pour tous les dons** : Inscription du nom du donateur sur les différents supports de communication en lien avec ce mécénat
- **50 € - 100 €** : Un ensemble timbre / carte postale / enveloppe à l'effigie de Toul
- **100 € - 250 €** : Un ensemble timbre / carte postale / enveloppe à l'effigie de Toul + une présentation commentée des groupes en avant-première suivie d'un apéritif dînatoire
- **+ de 250 €** : Un ensemble timbre / carte postale / enveloppe à l'effigie de Toul + une présentation commentée des groupes en avant-première suivie d'un apéritif dînatoire et une visite guidée du grand orgue restauré de la Cathédrale Saint-Étienne

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidée de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Fondation du patrimoine, délégation Lorraine.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la Ville de Toul ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la Ville de Toul ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.